

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2021.

La séance est ouverte à 19h30 sous la présidence d'Alexandre BOUSCAUD, Maire.

### **Séance du 19 mars 2021.**

L'an deux mille vingt et un le 19 mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alexandre BOUSCAUD.

**Présents** : M. Alexandre BOUSCAUD ; M. André FOSTIER ; Mme Corinne BOUCHISSE ; M. Antonio AZEVEDO DOS SANTOS ; Mme Marjorie LECONTE ; Mme Magali LAPORTE ; M. Alexandre BOURÉ ; M. Benjamin DÉGLISE ; Mme Pauline DELATTRE ; M. Georges GERIN ; Mme Yvette VALLIN.

**Absent excusé** : M. Vincent VANCAUTEREN (procuration à M. Alexandre BOUSCAUD).

**Absente** : Mme Rolande DEMITRES.

**Secrétaire de séance** : Mme Corinne BOUCHISSE.

Le Maire donne lecture de l'ordre du jour et procède à l'appel des membres du Conseil Municipal.

Mme Corinne BOUCHISSE est nommée secrétaire de séance.

Il précise que la réunion est enregistrée.

### **1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 11 DECEMBRE 2020.**

M. GERIN souligne le fait que le compte-rendu relate toutes les interventions de la dernière réunion du conseil et précise : « que cela devrait se faire toutes les fois ».

Il remarque que le compte-rendu figurait sur le dernier bulletin municipal alors qu'il n'était pas encore approuvé.

Vote : approuvé à la majorité (1 abstention : M. GERIN).

### **2) QUESTIONS DIVERSES.**

Le Maire tient à informer les Viriolans et les Viriolanes que sur 6 ans, la nouvelle équipe prévoit :

- 72 000 € d'économie grâce à la suppression des tournées du bus communal (salaire du chauffeur, réparations, entretien, carburant...),
- 55 000 € d'économie car un poste d'adjoint a été supprimé.

Ce qui représente une économie de 127 000 € sur 6 ans.

Il tenait à préciser ce point pour répondre au questionnement concernant les dépenses de la commune. Il rappelle que la nouvelle équipe jeune est en début de mandat, que la plupart des élus n'ont jamais eu de mandat municipal et qu'il faut leur laisser un peu de temps.

Il tient à souligner que l'argent des concitoyens est au cœur des préoccupations de la commune.

Il souhaite questionner M. GERIN sur le bâtiment au 48 rue du Montet composé de 2 appartements communaux :

Un T2 d'environ 58 m<sup>2</sup> et un T5 de 135 m<sup>2</sup> disponibles depuis le 31/07/2016.

Un dégât des eaux au 2<sup>ème</sup> étage a endommagé le plafond du séjour du petit appartement au rez de chaussée. Les travaux ont été entrepris sur le T5 mais le plafond du T2 n'a pas été réparé. Les 2 locataires devaient procéder aux réparations. Ces travaux sont estimés entre 4 000 et 5 000 €.

M. le Maire estime qu'entre le 01/07/2016 et le 28/05/2020, 32 000 € de loyers ont été perdus pour la commune. Il demande à M. GERIN, ancien Maire, ce qui s'est passé sur ce dossier.

M. GERIN répond : « M. le Maire, je prends note de votre question et ne répondrai pas ce soir. » Il ajoute : « si vous remontez 50 ans en arrière vous en trouverez partout des trucs comme ça ». M. le Maire : « Vous trouvez ça normal donc ? ». M. GERIN répète qu'il ne répondra pas à ces accusations mais le Maire répond que c'est un fait, une observation. : « 2016-2020 : 32 000 € de loyers non perçus et des bâtiments laissés à l'abandon ».

### **3) REGLEMENT INTERIEUR COMMUNAL.**

*Affaire n° 5/2021.*

Mme VALLIN dit que le règlement intérieur a déjà été voté lors du conseil du 23/10/2020. Le Maire donne la parole à Mme GAUDICHEAU qui précise qu'il a été demandé lors de ce conseil de revoir le point n° 5 concernant le débat d'orientation budgétaire car M. GERIN pensait que cet article devait figurer dans le règlement intérieur. M. FOSTIER avait proposé de revoir ce point afin d'y apporter des précisions, ce qui a été approuvé par la majorité des membres présents. Mme GAUDICHEAU rappelle que les points à l'ordre du jour sont des projets soumis à l'approbation des élus.

*Extrait du compte rendu du conseil du 23/10/2020 : « M. FOSTIER demande aux conseillers s'ils ont pris connaissance du projet du règlement intérieur qui leur a été envoyé et précise que le point n° 21 « Débat d'Orientation Budgétaire : DOB. » est sans objet car il concerne les communes de plus de 3 500 habitants.*

*M. GERIN pense que certains articles du règlement ne sont pas adaptés à la commune sans préciser lesquels. Il souligne que le débat d'orientation budgétaire est obligatoire pour les communes de plus de 1 000 habitants et doit figurer dans le règlement intérieur. Il donne lecture de textes.*

*M. FOSTIER précise qu'aucun texte de loi à sa connaissance et après renseignement, n'évoque l'obligation d'un DOB pour notre commune. Cependant, il précisera au prochain conseil, si cet article doit rester ou pas « sans objet ».*

*Vote : Pour à la majorité (abstention : M. GERIN).*

*M. GERIN explique qu'il aurait voté pour si ses remarques étaient prises en compte.*

Vote : Pour l'approbation du règlement intérieur communal : Pour à la majorité (2 contre : Mme VALLIN et M. GERIN).

### **4) REGLEMENT DE LA SALLE DES FETES.**

*Affaire n° 4/2021.*

M. le Maire demande si le projet de règlement soulève des questions, il propose de passer au vote.

Vote : Pour à l'unanimité des présents.

### **5) BAUX DE LOCATION : GARAGE DE LA PERCEPTION ET APPARTEMENT COMMUNAL « LA RESIDENCE ».**

- Garage de la Perception au 20 rue des Ecoles (Affaire n°3/2021) : le Maire explique qu'il loue depuis 2016 un garage Place du Monument. Il explique que la commune souhaite rénover ce bâtiment cet hiver car sur les 3 garages, un est vide, il précise que la toiture du bâtiment est détériorée. Par conséquent, n'ayant pas résilié son

bail de location, il demande que son contrat soit transféré à un garage au 20 rue des Ecoles « Garages de la Perception ». Il propose d'augmenter le loyer mensuel à 40 €.

M. GERIN demande si d'autres demandes de location de garage ont été portées à la connaissance de la mairie et si une publicité a été faite pour proposer ces garages. M. le Maire explique à nouveau qu'il avait un bail de location d'un garage qu'il n'a pas résilié, que la commune a décidé de rénover le bâtiment place du Monument et qu'ils étaient 2 locataires qui ont pu transférer leur bail au 20 rue des Ecoles.

M. le Maire précise qu'il ne prend pas part au vote.

Vote : Pour à la majorité (2 abstentions : Mme VALLIN et M. GERIN).

- Appartement communal « La Résidence » (Affaire n°2/2021) : le Maire explique que l'appartement au 2<sup>ème</sup> étage de la Résidence occupé précédemment par M. PIRISINO est en cours de rénovation. Le loyer précédent s'élevait à 332 € il propose de l'augmenter à 450 € par mois.

M. GERIN demande si plusieurs personnes ont déposé des demandes de location pour cet appartement.

M. le Maire a proposé la location à M. BELLEBAULT qui a des projets sur la commune. Il souhaite que les futurs locataires soient solvables et puissent payer le loyer et la caution demandés. Il précise que la commune a loué pendant le mandat précédent un appartement dont le loyer et la caution ne sont pas payés depuis le 1<sup>er</sup> mars 2020 c'est-à-dire depuis le début du contrat de location.

Vote : Pour à l'unanimité des présents.

## **6) FORETS : PROGRAMME DE TRAVAUX 2021.**

*Affaire n°6/2021.*

Le Maire donne la parole à M. BOURÉ qui présente le devis concernant les travaux d'investissement forestiers pour 2021 sur la parcelle n°6 pour un montant HT de 2 786.37 €. Il précise que la commune établira les dossiers de demandes de subvention SYLVACCTES et FONDS LOCAL avec le concours de l'ONF.

Vote : Pour à l'unanimité des présents.

## **7) PLU : MODIFICATION DE LA RAISON SOCIALE DU TITULAIRE DU MARCHÉ (ATELIER DU TRIANGLE).**

*Affaire n°7 /2021.*

Le Maire rappelle que la révision du PLU a fait l'objet d'un marché public et que deux cabinets d'études ont été choisis : Setis et l'Atelier du Triangle. Il présente l'avenant n° 1 concernant la modification du nom Atelier du Triangle en SCOP Atelier du triangle.

M. GERIN demande où en est la révision du PLU de la commune. Le Maire explique que la précédente municipalité avait validé par exemple des logements sur des terrains inondables c'est pourquoi il précise que la révision du PLU est toujours en cours. Il rappelle qu'une seule personne gérait l'urbanisme et c'était l'ancien maire qui, à son départ n'a pas fait de transmission au personnel administratif mais a déposé le 28/05/2020 des piles de dossiers sur le bureau d'un employé administratif. M. GERIN répond que le Maire entrant n'a jamais voulu le rencontrer.

M. GERIN demande si la date du 15/04/2021 est toujours maintenue pour le vote du transfert du PLUI à la CC BugeySud. M. le Maire précise que la date est repoussée au mois de juillet 2021 et que la commune n'est pas favorable à ce transfert de compétences.

Vote : Pour à l'unanimité des présents.

## **8) DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2021.**

*Affaire n°1 /2021.*

Le Maire donne la parole à Mme Gaudicheau qui explique que par délibération du conseil municipal, le Maire est autorisé à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Elle présente les dépenses d'investissement concernées sur le budget Général et sur le budget Eau et Assainissement.

### **Budget Général :**

Chapitres ou article	Libellé	BP+DM 2020	25%
165 (Chap. 16)	Dépôt et cautionnement reçus	3 000 €	750 €
20	Immobilisations incorporelles	25 402 €	6 350 €
21	Immobilisations corporelles	39 500 €	9 875 €
23	Immobilisations en cours	1 238 187 €	309 546 €
	<b>TOTAL</b>	<b>1 306 089 €</b>	<b>326 521 €</b>

### **Budget Eau et Assainissement :**

Chapitres ou article	Libellé	BP 2020	25%
21	Immobilisations corporelles	33 500 €	8 375 €
23	Immobilisations en cours	5 000 €	1 250 €
	<b>TOTAL</b>	<b>38 500 €</b>	<b>9 625 €</b>

Elle explique qu'avant le vote du budget en avril 2021, des factures non prévues doivent être payées. M. le Maire informe le conseil que des factures de 2019 de l'Entreprise SODEVAL ont été envoyées en mairie pour un montant de 14 000 € pour des travaux Rue du Château. L'ancienne équipe avait décidé de décaler le paiement, celles-ci seront donc payées sur l'exercice 2021.

Vote : pour à l'unanimité des présents.

## **9) SUPPRESSION D'UN BUDGET ANNEXE : BUDGET QUARTIER GARE.**

*Affaire n°8/2021*

Le Maire rappelle que le Budget Quartier Gare a été créé en 2003 afin de répondre à l'aménagement d'un logement locatif et à la réhabilitation du Bar Restaurant. Il explique que le bâtiment sera destiné à une autre activité et que ce budget annexe n'a plus lieu d'exister.

Mme Vallin demande quelle sera cette nouvelle activité. Le Maire répond que l'équipe municipale s'oriente vers la création d'un bar associatif. Il souhaite mettre à disposition de la population un lieu différent, plus calme qu'un bar.

M. GERIN demande si la vente du bâtiment est arrêtée, si le contrat entre la commune et l'agence immobilière est résilié. M. AZEVEDO DOS SANTOS explique qu'il n'y a pas eu de rupture de contrat puisque celui-ci était arrivé à terme. M. GERIN souligne que cette décision n'a pas été décidée en conseil, le Maire répond qu'elle a été discutée au sein de l'équipe municipale.

Vote : Pour à la majorité (2 abstentions Mme VALLIN et M. GERIN)

## **10) INDEMNITES DU MAIRE.**

*Affaire n°9 /2021*

Le Maire rappelle que l'équipe pendant la campagne municipale souhaitait créer une association pilotée par la mairie qui aurait absorbé plusieurs projets comme par exemple le bar associatif, une régie agricole communale, des événements loisirs, musicaux ou culturels. Il faut trouver des sources de revenus. Il explique que les conseils municipaux peuvent voter des majorations d'indemnités de fonction par rapport à celles votées par le conseil et notamment pour les communes anciens chef-lieu de canton ce qui est le cas de la commune de Virieu le Grand. Depuis 2013, les maires peuvent bénéficier d'une majoration de 15% au titre d'ancien chef-lieu de canton.

Il explique que cette majoration qu'il percevra sera reversée sous forme de don à cette nouvelle association. Il précise que tout sera transparent comme ce qui est décidé au sein de la nouvelle équipe depuis le début du mandat. Cela permettra d'avoir une trésorerie dès le départ et de pouvoir monter des projets.

M. GERIN demande le montant de la majoration. Le Maire présente le projet de délibération et précise que la majoration s'élève à 583.14 € brut. M. GERIN propose d'inscrire dans la délibération que le Maire reversera cette indemnité. Le Maire répond que les comptes de l'association seront publiés et consultables et qu'il n'était pas obligé de faire part de ce reversement devant le conseil.

Mme VALLIN demande si l'association est créée. M. le Maire lui répond qu'elle sera sûrement créée à la rentrée lorsque les conditions sanitaires le permettront.

Le projet du lac n'avance pas comme prévu mais d'autres projets vont voir le jour au cours des mois et notamment la régie agricole communale qui permettra d'apporter à la population de l'alimentaire bio. Il pense que l'autonomie alimentaire est une idée sur laquelle l'équipe réfléchit car elle représente un enjeu majeur pour l'avenir. Le Bar associatif verra le jour si la situation sanitaire le permet.

Mme VALLIN demande ce qu'est une régie agricole communale.

Le Maire répond qu'un agriculteur viendra exploiter un terrain communal. La commune souhaite travailler sur des paniers en fin de semaine, avec une quarantaine de références légumes.

Il explique qu'un projet de conserverie est en cours, porté par des jeunes de la commune. Il s'en réjouit car cette idée était inscrite dans le programme électoral de

l'équipe actuelle. Ce projet sera aidé par la mairie en mettant à disposition un terrain communal. Cette conserverie sera en lien avec les agriculteurs des alentours et avec les Viriolanes et Viriolans.

Vote : pour à la majorité (2 abstentions : M. GERIN et Mme VALLIN).

### **11) INFORMATIONS DIVERSES.**

Le Maire donne la parole à M. FOSTIER.

« J'ai été atteint personnellement il y a quelques temps et l'ensemble de l'équipe aussi, par l'intermédiaire d'un site crée en parallèle de celui de la mairie, après renseignements, le soir de Noël le 24 décembre 2020. » Il explique qu'il connaît un des administrateurs car celui-ci l'a écrit sur sa page.

« J'ai été attaqué personnellement sur 2 points : le premier point concerne le fait que j'ai été porté disparu au sein du village et qu'un avis de recherche avait été lancé contre moi, ancien directeur de prison. Ça m'a beaucoup marqué. »

« Ce qui m'a marqué encore plus et qui a marqué mon épouse, c'est qu'à la lecture de cette phrase, mon épouse s'est inquiétée car publiquement je n'étais plus chez moi. Elle a eu peur des conséquences personnelles qu'une telle affirmation pouvait engendrer. »

« Personne ne s'est inquiété des répercussions sur ma famille, et je ne l'accepte pas, je pense que je donnerai des suites ». M. FOSTIER précise que M. GERIN est un des administrateurs de la page internet. Il répond qu'il n'est pas le seul administrateur.

M. FOSTIER rappelle à M. GERIN qu'il ne s'est jamais permis d'évoquer ses absences même si au cours de son mandat, des gens du village les lui reprochaient. M. FOSTIER a toujours répondu que M. GERIN était libre de son emploi du temps.

Il lui dit : « Si vous n'êtes pas passé aux élections, ce n'est pas nous qui avons gagné, parce que personne ne nous connaissait, à part peut-être moi au foot, mais peu importe, c'est que les gens en avait ras le bol de vous et de Mme ROSSI, c'est ce que vos proches amis venaient me dire. C'est ça Virieu le Grand ? C'est ça le Village Français ? Il demande à Mme Vallin si elle sait ce qu'est le Village Français, téléfilm dont l'intrigue se déroulait sous l'occupation nazie. Mme Vallin dit qu'elle connaît ce téléfilm.

M. FOSTIER indique que ce qui est écrit est très dangereux. Mme Vallin répond qu'elle n'écrit rien. M. FOSTIER répond que M. Jean MAUJEAN écrit et qu'il ne le connaît pas. Il écrit le joli village français, M. FOSTIER dit que c'est l'ensemble de l'équipe qui est visée, car il ne se considère pas comme un facho, loin de là, qu'il est dit que le conseil subit un régime stalinien. Il souhaite que ces propos soient transcrits dans le compte rendu. Il trouve anormal que les gens soient insultés comme ça, parce que M. GERIN et Mme VALLIN ont perdu les élections. Avant les élections, il relate les propos de M. GERIN qui pensait que l'équipe conduite par M. BOUSCAUD était composée de mercenaires et d'extrémistes de droite, en le relatant à M. FOSTIER. Il précisait que c'était de bonne guerre. Que les élections ressemblaient à un match de foot avec des perdants et des gagnants, M. FOSTIER lui dit qu'il n'est pas un bon perdant. Il lui rappelle que plusieurs fois avant les élections et après, il lui avait dit qu'il l'estimait et qu'il ferait en sorte que les choses s'apaisent au sein du conseil. M. FOSTIER explique que suite à ces attaques répétées, sa femme et lui ont décidé de vendre leur maison et de déménager du village. Il demande à M. GERIN et à Mme VALLIN de lire la presse dans les prochains jours car il considère que les choses doivent être dites et expliquées.

Quand le maire est attaqué, il considère l'être lui aussi car ils appartiennent à la même équipe.

Il souhaite répondre à M. MAUJEAN qui se questionne sur son sexe, suite à une erreur de frappe sur la liste des élus du site internet, une coquille s'est glissée et a transformé un « Monsieur » en « Madame » FOSTIER. Il considère que ces remarques sont puérides. Il précise qu'il n'était pas d'accord lors du dernier conseil avec les attaques contre M. GERIN concernant le bus scolaire il en avait discuté en réunion d'équipe. Il demande pourquoi la minorité parle de déontologie, et explique que M. GERIN en tant que médecin a signé des licences et fait des faux en écritures pour des joueurs de Virieu sans les avoir reçus et qui étaient ensuite transmises à la Ligue de Football.

M. FOSTIER explique qu'il se réserve le droit d'aller porter plainte, de ne pas déposer une main courante, mais de porter plainte devant le Parquet. La page internet pourrait être retirée à la demande de la mairie.

M. FOSTIER : « Je n'ai plus de respect pour vous car vous avez atteint ma famille, ma femme en a pleuré. C'est elle qui veut partir. Malgré mon investissement pour la commune, je suis obligé de partir du village ».

Mme LECOMTE dit qu'elle a pris connaissance de cette page récemment et qu'elle a été très très déçue.

M. DEGLISE explique qu'il ne connaît pas cette page sur laquelle il n'est jamais allé, mais il connaît André depuis 4 ou 5 ans. Il l'a rencontré pour la 1<sup>ère</sup> fois dans la salle du conseil de la mairie pendant une réunion où M. FOSTIER présentait un projet devant l'ancien Maire. A cette époque, il lui a fait l'impression de quelqu'un de droit et d'honnête. Depuis, il a fait beaucoup pour les jeunes de Virieu le Grand et pour d'autres personnes aussi. Il dit : « Même si je connais peu André, ça m'a fait mal au cœur de savoir que sa femme était en pleurs. Les gens ne se rendent pas compte du mal qu'ils font. Et je suis très déçu qu'André parte. Je pense que lui est encore plus touché car c'est quelqu'un qui s'engage et quand il s'est engagé ici, c'était pour rester.

M. Le Maire donne la parole à M. AZEVEDO DOS SANTOS qui explique : « un ami s'en va, cela m'embête. 24 décembre, le jour de Noël, bravo, il y a des gens qui s'ennuient vraiment. Alimentez la page dès ce soir si vous voulez, n'hésitez pas.

Je serai le premier à suivre André au niveau juridique, tout ce qu'il fera sera suivi de ma part. Les histoires de village français, ce qu'il a oublié de dire, acte 1, acte 2, acte 3, vous avez acté en plus, plusieurs fois village français, c'est grave, c'est très grave. Beaucoup de gens sont morts pendant cette guerre et apparemment vous en riez, c'est triste de votre part, c'est dommage. »

M. le Maire donne la parole à Pauline DELATTRE : « j'ai comme beaucoup, vu la page Facebook, et j'ai remarqué que toutes les semaines il y avait un post sur la méchanceté. Ce post est à méditer, pour vous, car je pense, après ce que je viens d'entendre, étant la plus jeune du conseil, je constate que des personnes pouvant être mes grands-parents jouent comme des enfants de maternelle et ça me fait extrêmement mal. »

Le Maire clôture la séance du conseil municipal à 21h.